

# Les infos

Vendredi 8 Janvier 2010



## SUR LE ZINC

On pense aux pourcentages des accoudés au zinc du dimanche matin, à l'heure du tiercé. Ainsi, le baromètre social a rassuré par notre Président qui se félicite sur « Sogenevs » des 80% de réponses positives à la question « avez-vous confiance dans l'avenir de votre entreprise ? »... Tout juste remarque-t-il les incertitudes des salariés sur la stratégie de la DG, les 50% qui estiment que la relation avec la clientèle s'est dégradée, mais seulement en France se console-t-il, et enfin que 54% considèrent que leur travail est insuffisamment valorisé, c'est-à-dire payé ! Frédéric Oudéa va mieux nous expliquer, car c'est un problème de communication, pas un problème de désaccord : il faut juste dissiper les malentendus... D'ailleurs, le récent accord salarial signé avec le SNB y participera certainement, mais pas dans le sens prévu : il montre tout simplement que la DG, qui nous souhaite ses bons vœux sur l'air de « bien se sentir au boulot, c'est primordial », nous paye de mots, quant au reste...

## MUTUELLE

Le régime obligatoire actuellement en place a été instauré au début 2006. La mutuelle gère maintenant le régime des actifs, et 2 régimes facultatifs, celui des ayants droit (conjointes et enfants de + de 16 ans), et celui des retraités. Les prestations des régimes sont identiques, ce qui est un des fondements de l'existence même de la mutuelle d'entreprise. 4

années plus tard, il s'avère que le montant de la cotisation des actifs a été surestimé, et qu'il dégage un excédent annuel d'environ 4 millions d'€, soit un total de 16 millions cumulés. Il est donc impératif d'ajuster le régime des actifs, car une disposition de loi récente prévoit qu'à partir de 2011, ces excédents sont récupérés par la sécurité sociale. Après plusieurs réunions, nous avons enfin avancé sur le point le moins difficile, tout le monde s'accorde à souhaiter une amélioration des prestations. Par contre, la direction entend à l'occasion récupérer une partie du magot en tentant de faire avaliser, sous une forme ou une autre, une baisse des cotisations de près de 20%, ce qui en gros, lui ferait économiser une bonne douzaine de millions sur les 16 accumulés depuis 2006. Se pose aussi la question de l'impact de l'amélioration des prestations sur les régimes facultatifs. 9% d'augmentation pour les ayants droit, 14% pour les retraités, pour maintenir l'équilibre des régimes. C'est là que nos brillants calculateurs ont imaginé une solution pas chère : donner le choix entre maintien des prestations actuelles sans augmentation ou prestations identiques aux actifs avec augmentation de cotisation !!!! Dès le début de séance, la CGT était intervenue pour souligner que nous étions hostiles à la baisse des cotisations, surtout que la direction générale est mal placée pour aller piocher dans les poches de la mutuelle, et que, surtout, une répartition équitable des excédents devrait inclure une part pour la solidarité avec les 2 autres régimes... indépendamment de toutes les subtilités des normes comptables IFRS. L'occasion pour la CGT de lui rappeler que cette négociation concernait plusieurs dizaines de milliers d'adhérents à la mutuelle et que le débat serait forcément public. La réunion s'est donc terminée sur un grand point d'interrogation : quel est l'intérêt de maintenir la mutuelle Société Générale si l'engagement pris par la direction générale en 2006, a disparu ???



le trait de la semaine

CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
c g t . s g @ w a n a d o o . f r  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT